



Monsieur Xavier BETTEL
Formateur du nouveau gouvernement

Hôtel de Ville
42, place Guillaume
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 12 novembre 2013

Objet : Négociation en vue d'un accord de coalition

Monsieur le Formateur,

L'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL) prend la respectueuse liberté de vous adresser ci-joint quelques mesures qui pourraient être reprises par un plan d'action pour le commerce urbain dans le programme gouvernemental 2013-2018.

Il va sans dire que nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de nos salutations distinguées.

Guill KAEMPF
Président

Yves PIRON
Directeur



PLAN D'ACTION POUR LE COMMERCE URBAIN

L'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL) prend la respectueuse liberté de vous adresser ci-joint quelques mesures qui pourraient être reprises par un plan d'action pour le commerce urbain dans le programme gouvernemental 2013-2018.

Stratégie & Structures

L'UCVL recommande de :

- définir une stratégie nationale visant à redynamiser le commerce urbain (de centre-ville) en cohérence avec la stratégie d'aménagement du territoire et avec l'offre commerciale dans la grande région
- revoir la structuration et représentation au niveau nationale du commerce et de l'artisanat et de réorganiser et moderniser le fonctionnement de celles-ci en visant des synergies
- créer un observatoire national du commerce urbain permettant d'établir des stratégies de développement local commercial du territoire (relevés, études, statistiques, enquêtes, etc)
- créer une structure nationale de financement de projets locaux destinés à la revitalisation du commerce urbain à l'instar du FISAC en France (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)
- encourager la création d'une structure fédérant les associations commerciales de centre-ville
- sanctionner financièrement les entreprises ne respectant pas les délais de chantiers de travaux de grande envergure et de longue durée
- mettre en place un dispositif d'indemnisation pour le commerce en compensation des nuisances engendrées par les chantiers de travaux de grande envergure et de longue durée
- identifier et de concerter l'offre des guichets existants en matière de conseil et d'accompagnement à la création de commerce de détail avec les unions commerciales afin de répondre plus concrètement aux besoins des commerçants
- intégrer les guichets/services existants dans l'observatoire national du commerce urbain.

Attractivité / Mobilité

L'UCVL recommande de :

- améliorer l'offre et la qualité de parkings et de P&R en zones urbaines et périphériques (accessibilité clients, signalisation, sécurité, gratuité) en collaboration avec tous les stakeholders concernés (acteurs concessionnaires, administrations communales, unions commerciales, etc).
- interdire la mendicité professionnelle en ville pour remédier aux inconvénients pour l'ordre public

- augmenter la compétitivité des centres-villes par rapport aux zones périphériques en améliorant leur accessibilité
- mettre en place une offre de transport en commun adaptée aux flux et aux besoins des travailleurs du secteur du commerce et de l'artisanat ainsi qu'aux besoins des clients et visiteurs
- entamer les discussions nécessaires avec le ministère du développement durable pour instaurer le principe de gratuité des bus municipaux et des trains dans/vers les centres-villes lors des ouvertures dominicales.

Locaux & Bail commercial

L'UCVL recommande de :

- réformer la législation sur le bail commercial en concertation avec les unions commerciales et les stakeholders des centres-ville
- réformer le droit de la faillite et professionnaliser les curateurs sous forme de « liquidateurs judiciaires »
- concevoir une politique nationale de réhabilitation des locaux commerciaux vacants par la mise en place de critères pertinents et transparents pour l'attribution des locaux commerciaux appartenant aux communes et à l'état en vue de soutenir les commerçants et artisans indépendants débutant une activité commerciale ou artisanale
- inciter à la décoration ou à l'animation des locaux commerciaux temporairement vacants
- alléger et simplifier les procédures pour installer une enseigne ou une publicité sur la façade de son entreprise commerciale ; et ce, en étroite collaboration avec les administrations communales, le Service des sites et monuments nationaux et les unions commerciales
- mieux articuler et simplifier les autorisations d'exploitation commerciale et le permis de construire; et ce, en étroite collaboration avec les administrations communales, le Service des sites et monuments nationaux et les unions commerciales.

Heures d'ouverture des magasins

L'UCVL recommande de :

- modifier la loi sur les heures de fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat pour qu'elle permette :
 - o l'ouverture des magasins le dimanche de 6h à 19h
 - o l'ouverture continue de son établissement pendant vingt-quatre heures à partir de l'ouverture normale du magasin 12 fois par année de calendrier.

Droit du travail

L'UCVL recommande de :

- simplifier les procédures législatives en matière de droit du travail pour faciliter la déclaration et la gestion des salariés du secteur du commerce de détail et de l'artisanat (harmoniser la législation par rapport à d'autres secteurs : industrie, horesca)

- aligner les dispositions relatives à la durée de travail des salariés, apprentis et stagiaires occupés dans le commerce et l'artisanat sur les dispositions fixées pour l'hôtellerie et la restauration
- donner la possibilité aux étudiants luxembourgeois et étrangers de travailler 40 heures par semaine pendant toute l'année pour répondre aux besoins du travail saisonnier, les week-ends, en soirées et de permettre aux étudiants d'avoir une expérience professionnelle rétribuée dans ces secteurs et aussi d'aider à revaloriser l'image de marque de l'université du Luxembourg.

Promouvoir l'innovation dans le commerce

L'UCVL recommande de :

- inciter et accompagner les commerçants et artisans à s'adapter aux nouvelles technologies numériques (web, réseaux sociaux, paiement électronique, etc.)
- créer un prix de l'innovation numérique dans le commerce.

Tourisme & « Nation Branding »

L'UCVL recommande de :

- instaurer une vraie politique de « Nation Branding » par la création d'un Comité national de coordination des activités de promotion de l'image du Luxembourg à l'étranger en implémentant une approche transversale et participative, de coordination nationale des politiques et des stratégies de communication et de marketing
- accompagner les professionnels dans toutes les étapes de leur production touristique : de la conception, au développement jusqu'à la commercialisation, dans un modèle partenarial, avec tous les acteurs du tourisme qu'il s'agisse d'entreprises privées, d'institutions ou d'organismes associatifs
- placer le commerce au coeur de l'animation touristique et urbaine, en adaptant les horaires d'ouverture le dimanche ; en assurant un retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets dans les grandes banques de la place par toutes les cartes bancaires internationales ; en assurant un service de bureaux de change les week-ends, par exemple
- faciliter et uniformiser la délivrance de visas aux touristes (russes, asiatiques, etc) afin d'améliorer l'attractivité de l'économie touristique et commerciale du Grand-Duché de Luxembourg
- transformer l'aéroport Findel en « hub » international afin de donner la possibilité aux touristes et clients internationaux (hors espace Schengen) de venir directement au Grand-Duché
- améliorer les conditions de détaxe de la TVA pour les touristes venant d'un pays hors de l'Union Européenne (abaissement du montant de base d'achat de 74€ à 25€, mise en place d'un taux unique de remboursement de 12 % et mise en place d'un service de remboursement direct en cash de la détaxe)
- développer le tourisme d'affaires, plus communément connu sous son acronyme MICE (Meetings, Incentives, Conventions & Events) autour d'un GIE national qui devra être doté des moyens financiers nécessaires
- permettre l'autorisation d'exploiter des jeux de hasard aux établissements touristiques afin de renforcer l'attractivité de tout le territoire du Grand-Duché notamment auprès des touristes asiatiques.

L'UCVL recommande de :

- améliorer le soutien à la formation continue et la professionnalisation des commerçants
- augmenter le cofinancement étatique pour la formation professionnelle continue pour les petits commerçants de détail et artisans
- mettre en place au sein du service « Employeurs » de l'ADEM de consultants spécialisés au niveau du commerce de détail et de l'artisanat afin d'aider efficacement les commerçants à recruter
- permettre aux commerçants et artisans de publier leurs offres d'emploi sur le portail emploi de l'ADEM et d'y consulter les profils des demandeurs d'emploi de ce secteur
- inciter les commerçants et artisans à s'adapter aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- promouvoir des programmes de formation pratiques pour les personnels de vente au niveau des langues & cultures
- inciter les commerçants à se former à la gestion des ressources humaines (recrutement, droit du travail, management, gestion des compétences, etc).

Luxembourg, le 12.11.2013